



Communication du commissaire aux comptes en application de l'article L. 821-10 du code de commerce

Financière Marjos

Société en commandite par actions
au capital de 199.675,38 €
58, avenue de Wagram
75008 Paris

**Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Grant Thornton

Société par Actions Simplifiée d'Expertise
Comptable et de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 271 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile-de-France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles et du Centre
632 013 843 RCS Nanterre
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Communication du commissaire aux comptes en application de l'article L. 821-10 du code de commerce

Financière Marjos

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Financière Marjos,

En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas reconstitué ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social, ni n'a réduit son capital social du montant nécessaire pour que la valeur des capitaux propres soit au moins égale à la moitié de son montant, dans le délai prévu au deuxième alinéa de l'article L. 225-248 du code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2026

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Laurent Bouby
Associé